

Image not found or type unknown



## Donation avec droit de retour

Par **beredig**, le **27/07/2010** à **11:59**

Bonjour,

Je voudrais connaître la procédure à suivre pour établir une donation avec droit de retour (en cas de décès prématuré du donataire), je crois savoir qu'il existe un retour au donateur.

Merci pour les infos  
cordialement